

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 27 septembre 2022

Délibération N° : 2022/09/27/01

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 16- votants : 18.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, PÉRON, GARAUULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY, BLONS.

M. NÉDÉLEC est arrivé et excusé au point N° 5 (GRDF...)

Absents et excusés : Mmes CASU (pouvoir à M. GOALEC) et CORRE (pouvoir à Mme NOWAK), MM. AVETAND et BLONS.

Secrétaire de séance : Mme Magaly VIGOUROUX

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

CONVENTION DE TRAVAUX AVEC LE SDEF

M. Bernard GOALEC, Maire, présente à l'assemblée la proposition de convention financière relative à la rénovation d'un point lumineux rue des Prés.


L'estimation des travaux de rénovation de ce point lumineux est de 1.020 € TTC pour le SDEF, la commune participerait à hauteur de 450 €.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Approuve la proposition de travaux émise par le SDEF,

Autorise le Maire à signer la convention financière et tous les documents s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Magaly VIGOUROUX



Le Maire,
Bernard GOALEC

